



## Dispositif France Filière Pêche (FFP)

Avril 2015

### 1) présentation

FFP est une association qui a pour objet de soutenir et de promouvoir, les pratiques durables et responsables des opérateurs de la filière pêche. Dans cet objectif, FFP finance certains projets afin d'encourager les entreprises de pêche adhérentes à investir dans des équipements permettant de conserver la qualité des produits à bord, d'être économe en carburant, d'être plus sélectif et d'améliorer l'ergonomie des navires et la sécurité des équipages.

### 2) Adhésion :

- Les inscriptions débuteront **le 23 mars 2015 et seront clôturées le 29 mai 2015** ;
- Minimum de 50 j de mer cumulés en 2013 et 2014 pour que le navire soit éligible ;
- Les chèques ne sont pas acceptés (cotisation déduite directement de l'acompte perçu par l'entreprise au moment du paiement par FFP).

### 3) Forfait par navire

*Arts Traînants (engin principal chalut ou drague déclaré au fichier flotte communautaire)*

Taille navire (m)	Forfait global prévisionnel (€)
<8	3 500
[8-12[	4 000
[12-16[	7 875

*Arts Dormants, métiers de l'hameçon et senne tournante (engin principal déclaré au fichier flotte communautaire)*

Taille navire (m)	Forfait global prévisionnel (€)
<8	2 350
[8-12[	2 700
[12-16[	4 375

#### *Contributions forfaitaires par navire*

Taille (m)	Contributions Arts Traînants (€)	Contributions Arts Dormants (€)
<8	120	80
[8-12[	150	100
[12-16[	250	200

A titre exceptionnel les entrepreneurs primo-installant dans le domaine des pêches maritimes :

- Pourront s'inscrire au dispositif 2015 jusqu'au 01 novembre 2015,
- Pourront bénéficier des forfaits ci-dessous:

Pour être éligibles, les entrepreneurs intéressés doivent répondre aux deux critères suivants et être en mesure de les justifier:

- Etre devenu propriétaire ou copropriétaire majoritaire pour la première fois d'un navire de pêche professionnelle entre le 1 janvier 2015 et le 01 novembre 2015 (ou être en mesure d'attester qu'ils sont engagés à devenir propriétaire majoritaire sur une période définie),
- Etre patron embarqué.

Taille navire (m)	Forfait Arts Traînants (€)	Forfaits Arts Dormants (€)
<8	5 250	3 525
[8-12[	6 000	4 050
[12-16[	11 812	6 562

#### 4) Postes éligibles :

Introduction d'un montant minimum éligible par facture de 100€ pour les moins de 12 m et 150€ pour les plus de 12 m.

Postes	<i>Arts dormants</i>		<i>Arts trainants</i>	
	- 12 m	+12 m	- 12m	+ 12m
Automatisation de la mise à l'eau des casiers	X	X		
Balance électronique à bord	X	X	X	x
Balise GPS "homme à la mer	X	X	X	x
Caisses de bord/Films plastiques *	X	X	X	x
Chauffage/isolation/climatisation	X	X	X	x
Contenants isothermes, cuves réfrigérées, bâches isothermes	X	X	X	x
Machine à glace à bord/système froid à bord (installation ou réfection)	X	X	X	x
Mise en place d'un système de stockage froid ou d'un vivier à terre pour les moins de 12m	X		X	
Mise en place/réfection de viviers	X	X	X	x
Pompe de nettoyage/Pompe à eau de mer	X	X	X	x
Trieuse/Calibreuse	X	X	X	
Réfection/aménagement pont de réception	X		X	x
Couverture pont de réception	X			
Réfection-isolation de la cale à poissons	X	X	X	x
Table de tri	X	X	X	x
Vêtements à forte isolation thermique	X			
VFI	X	X	X	x
Vire-filet	X	X	X	
Vire-palangre	X	X	X	
Carénage **	X	X	X	x
Mise en place d'un bulbe d'étrave	X			
Optimisation des installations électriques et des éclairages	X	X	x	X
Optimisation/réfection du propulseur (arbre, hélice)	X	X	x	X
Remotorisation pour un moteur plus économe en carburant	X	X	x	X
Travaux de mécanique (réducteur, injecteurs, économiseurs de carburant ...)	X	X	x	X
Débitmètre-Economètre -	X	X	x	x

Economètre analytique (logiciels et équipements associés)				
Equipements sélectifs pour les palangriers ciblant le thon rouge en Méditerranée	X	X		
Verveux à anguilles sélectifs	X			
Sondeurs/Sonars ***	X	<i>Sonar</i>	x	<i>Sonar</i>
Couverture/fermeture du pont de pêche		X	X	x
Réfection/aménagement des pièces à vivre/des couchettes et des sanitaires		X	X	x
Tapis/convoyeur		X		x
Trieuse/calibreuse		X		x
Sablage des œuvres vives		X		x
Logiciel suivi du train de pêche en action + capteurs		x	x	x
Capteurs de remplissage du chalut et logiciels associés			X	x
Treuil et enrouleurs			X	x
Automatisation de la mise à l'eau des casiers			X	
Alèses de chalut économes (diamètre du fil réduit, augmentation du maillage) et gréement économe			X	x
Alèses de chalut en Dyneema			X	x
Drague Ecosaise			x	x
Mise en place d'un bulbe d'étrave			x	
Panneaux économes (de type Polyfoil, SPV ...)			x	X
Dispositifs sélectifs pour les chaluts			x	X

\* L'investissement « Caisnes de bord » est limité à 20% du forfait (contre 10% en 2014), Pour les plus de 12m

\*\* L'investissement « Carénage » est limité à 20% du forfait, 30% pour les moins de 12m

\*\*\* Introduction de l'éligibilité des sondeurs/sonars et en particuliers les sonars multifaisceaux

*Arts Traînants, plafond pour certains investissements*

Taille navire (m)	Caisnes de bord / Sacs	Carénage
<8	700	1 050
[8-12[	800	1 200
[12-16[	1 576	1 575

*Arts Dormants, plafond pour certains investissements*

Taille navire (m)	Caisnes de bord / Sacs	Carénage
<8	470	705
[8-12[	540	810
[12-16[	876	875

**NB :** Le matériel d'occasion éligible (tableau ci-dessous) est pris en charge si la vente fait l'objet d'une attestation signée par les 2 parties et comprend les noms et coordonnées (adresse, numéro de téléphone), le nom du matériel vendu, son prix et la date de transaction.

Le paiement du matériel devra être réalisé par chèque ou virement, les ventes réalisées en espèces ne seront pas éligibles

**4) Postes non éligibles :**

- Etiquettes de vente et de labels
- Glace
- Nettoyeurs Haute-Pression
- Audit Qualité/hygiène/traçabilité à bord, formation de l'équipage
- Audit pour améliorer l'ergonomie du navire
- Les palangres et les hameçons
- Les investissements relatifs à un changement de métier
- Les étiquettes et analyses sanitaires
- Les frais et taxes de criée
- Les radeaux de survie, les VHF, visite de sécurité
- Les pilotes automatiques
- Les investissements relatifs aux véhicules et au transport de produits de la mer
- La main d'œuvre équipage
- Les filets plus sélectifs
- Les dragues plus sélectives
- Les nasses à poissons (et les pots à poulpes)
- Les balances à terre
- Produits d'entretien du navire
- Les factures sans traduction ne seront pas éligibles

**Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter FFP sur l'adresse mail suivante : [dispositifnavire@francefilerepeche.fr](mailto:dispositifnavire@francefilerepeche.fr) ou à partir du mars 2015 sur la Hotline dédiée au dispositif au 01 84 16 37 25. (entre 10h et 12h30 – sauf mercredi).**

**Les inscriptions au dispositif navires 2015 seront clôturées le 29 mai 2015.**